

Commission de services régionaux 11
Comité de révision et de rajustement de l'aménagement « CRRA »

Procès-verbal de la séance no. 20-07 « le mardi le 28 juillet 2020 à 17h 00 »
Par Zoom Web Conferencing et diffusion sur l'internet

MEMBRES PRÉSENTS : Tom Nisbet, Bernie Hoganson, Bobbi Hartt, Blaine Nason, Mike Chamberlain, Susan Jonah, Peter Morrison, Brian Toole, Peter Dufour

MEMBRES ABSENTS : Peter Corey, Eldon Hunter

SONT AUSSI PRÉSENTS : Stephen McAlinden, directeur général de la planification et développement; Robin Canavan, agente d'aménagement; Ashley Brown, agente d'aménagement; Kelly Shaw, agente d'aménagement; Mary Stone, secrétaire de séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par B. Toole; Appuyée par B. Hartt

PROPOSITION : « Que l'ordre du jour soit adopté comme présenté ».

Proposition Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par S. Jonah; Appuyé par M. Chamberlain

PROPOSITION : « Que le procès-verbal de la séance 20-06 soit approuvé comme présenté ».

Proposition Adopté

3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS : Aucunes

4. DÉROGATIONS DES AGENTS D'AMÉNAGEMENT : Stephen McAlinden a présenté des réapprobations de lotissement et des dérogations des agents d'aménagement pour le mois de juin 2020.

5. AFFAIRES NOUVELLES :

Point 20-07-05:

Demandeur : Valley Consultants Ltd.

Jim Olsen – modalités et conditions
Considération des modalités et conditions d'un utilisation autorisée.

Proposé par P. Morrison; Appuyé par B. Hartt

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 53(3)(c)(i) – de la loi sur l'urbanisme; permet une aire de stockage sur le NIP 75167692 dans la zone « rurale » du règlement plan rural du

secteur d'aménagement de la vallée Nashwaak - Loi sur l'urbanisme, sous réserve des conditions suivantes:

1. que tous les panneaux soient conformes aux dispositions applicables de l'article 3.13 (1) du règlement du plan rural du secteur d'aménagement de la vallée Nashwaak et à toute politique applicable du ministère des Transports et de l'Infrastructure;
2. que l'éclairage extérieur soit situé, aménagé ou protégé de façon à ne pas gêner la circulation ou les propriétaires fonciers voisins dans la jouissance raisonnable de leurs propriétés;
3. que l'aire de stockage respecte toutes les réglementations gouvernementales applicables; et,
4. que dans la mesure possible, les arbres et arbustes existants soient maintenus autour du périmètre de la propriété.

Proposition Adopté

Point 20-07-06:

Demandeur : Eastern Land Surveys

Lotissement Wallace 2020-1

Considération de la création d'un lot sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par B. Nason; Appuyé par B. Hoganson

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* approuve un droit-de-chemin privé de 10 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Wallace 2020-1 » sous réserve :

- a. le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »; et
- b. un accord de droit de passage pour traverser le NIP 45080769 est présenté avec le plan final de lotissement.

Proposition Adopté

Point 20-07-07:

Demandeur : Central NB Surveys

Lotissement Eric Noble 2020-1

Considération de la création d'un lot sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par M. Chamberlain; Appuyé par S. Jonah

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* approuve un droit-de-chemin privé de 20 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Eric Noble.2020-1 » sous réserve :

- a. le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »;
- b. la zone tampon de 30 mètres de cours d'eau étant indiquée sur le plan final, et la déclaration suivante étant ajoutée sur le plan final « Cette zone est soumise au Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau ».

Proposition Adopté

Point 20-07-08:

Demandeur : Don-More Surveys & Engineering Ltd.

Lotissement - la succession Wallace Adamson

Considération de la création de quatre lots sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par B. Toole; Appuyé par B. Hartt

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* approuve un droit-de-chemin privé de 20 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement la succession Wallace Adamson » sous réserve le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé ».

Proposition Adopté

Point 20-07-09:

Demandeur : Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Mike MacKay -- Rezonage

Recommandation concernant la modification proposée pour les terres avec le NID 75532960 sur le chemin Zionville, de la zone rurale - zone «RU » à la zone industrielle – zone « I » - pour permettre l'utilisation de production de cannabis sous réserve des modalités et conditions, dans le Règlement du plan rural du secteur d'aménagement de la vallée Nashwaak - Loi sur l'urbanisme.

Proposé par P. Morrison; Appuyé par B. Hartt

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 dépose la recommandation concernant la modification proposée jusqu'à la réunion d'août.

Proposition Adopté

6. AJOURNEMENT

Proposé par P. Morrison

PROPOSITION : « L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h 30 ».

Proposition Adopté

Tom Nisbet, Président

Mary Stone, Secrétaire de séance